

Zeitschrift: Les intérêts du Jura : bulletin de l'Association pour la défense des intérêts du Jura
Herausgeber: Association pour la défense des intérêts du Jura
Band: 24 (1953)
Heft: 1

Inhaltsverzeichnis

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 02.04.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

LES INTÉRÊTS DU JURA

Bulletin de l'Association pour la défense des intérêts du Jura
CHAMBRE D'ÉCONOMIE ET D'UTILITÉ PUBLIQUE DU JURA BERNOIS

XXIV^e ANNÉE

Paraît une fois par mois

N^o 1. JANVIER 1953

SOMMAIRE :

Notice sur la tourbière des Pontins sur Saint-Imier
Requête pour l'amélioration de l'horaire des chemins de fer dans le Jura bernois
pour la période du 17 mai 1953 au 22 mai 1954

Notices sur la tourbière des Pontins sur Saint-Imier

Introduction

La route intercantonale, qui relie Saint-Imier à Neuchâtel, s'élève brusquement de 800 à 1100 m. au niveau du premier contrefort de Chasseral. A cette hauteur, elle traverse le plateau des Pontins et au sud du restaurant, enjambe le marais sur un vieux pont de pierre. Ce pont a vraisemblablement donné son nom à ce lieu (pons = pontis, le pont ; une autre interprétation fait dériver « les Pontins » de pontus = la profondeur).

Il y a un peu plus d'un siècle, le marais s'étendait de 1400 m. sur la gauche et de 1600 m. sur la droite de la route, et sur 400—600 m. de largeur. L'exploitation de la tourbe d'une part, le drainage d'autre part ont supprimé la tourbière à l'est de la route. Une forêt d'épicéas, un pâturage et quelques maigres champs dont un avec un bosquet de bouleau, marquent son ancien emplacement.

A l'ouest de la route, l'exploitation des tourbiers n'a pas épargné le marais. Les trois parcelles dont il est composé, ont subi des déprédations diverses du fait que chacune d'elle appartient à un propriétaire différent. Le premier tiers a été exploité le siècle passé par la commune de Savagnier. Abandonnée après avoir perdu une calotte de 2—3 m. de tourbe, cette parcelle a repris le cycle interrompu de son développement et acquiert graduellement l'aspect d'une tourbière de haut-marais.

Plus à l'ouest, le tiers moyen est encore en exploitation et ne présente d'intérêt que dans les coins oubliés par les ouvriers. Une active cicatrisation s'est immédiatement emparée des terrains délaissés.

Le tiers à l'extrémité ouest de la tourbière n'a été exploité que sur une petite surface et le reste constitue un haut-marais d'une rare beauté, ayant conservé son caractère authentique de reliquat post-glaciaire.

L'intérêt scientifique du haut-marais a été révélé dans notre Jura par l'excellente étude de Joray, sur l'Étang de la Gruère. Il en a